



**COMPTE RENDU DU
COMITE DE PROGRAMMATION N°7
DU GAL LOIRE BEAUCE
DU 07/11/2017**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 7 novembre 2017 à 18h00 à la salle des fêtes de Bucy-Saint-Liphard.

Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Adeline BOIZARD (Saint-Ay), Jean-Paul BEDIU (Beauce-la-Romaine), François COINTEPAS (Beaugency), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly-en-Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Jean-Bernard VALLOT (Saint Péravyla-Colombe), Bruno VIVIER (Charsonville).

Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Catherine BAUDOUIN (MFR Chaingy), Emmanuelle LEFORESTIER (citoyenne), Véronique GODELU (CaféCiCré), Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan), Gérard COGNEAU (VALIMAGE), Jean DAUDIN (Chambre d'agriculture), Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Laurent GASNIER (Hommes et Territoires), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Thomas PONTEREAU (Chambre d'agriculture).

Les invités présents étaient : Mesdames et Messieurs

Katia COUETTE (Chambre d'agriculture), Émilie ROUSSEAU (DDT du Loiret), Mylène BOULEAU et Monsieur Luc GUILLIER (ADIL – EIE 45).

Equipe technique : Mesdames Aurélie LEHOUCQ (chef de projet LEADER), Michelle ÉON (gestionnaire LEADER) et Monsieur Thibaud DÉsirÉ (Agent de Développement).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM – 7/11/17		
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Nombre total de membres présents	Au moins 50 % des membres présents votants	Au moins 50 % des présents sont des privés
31	13	18	24	17	11

Monsieur le Président remercie Monsieur PINSARD, maire de Bucy-Saint-Liphard, d'accueillir la 7^{ème} réunion du Comité de programmation. Monsieur PINSARD présente sa commune.

Monsieur le Président introduit ensuite les deux nouveaux arrivants au PETR Pays Loire Beauce qui se présentent : Madame Aurélie LEHOUCQ, chef de projet LEADER et Monsieur Thibaud DÉsirÉ, agent de développement et directeur.

I) Avenants à la Convention de mise en œuvre (cf. diapositive 3)

Des avenants à la Convention de mise en œuvre du programme LEADER du GAL Loire Beauce, signée le 21 juillet 2016, entre le Groupe d'Action Locale (GAL) Loire Beauce, l'Autorité de gestion (Région) et l'Organisme Payeur (Agence de Service et de Paiement) doivent être élaborés.

La procédure présentée lors du Comité du 18/05/2017 est rappelée pour information. Elle n'est plus d'actualité aujourd'hui.

La procédure actuelle est la suivante : un premier avenant regroupera deux changements, à savoir le changement de structure porteuse du GAL suite au passage en PETR, et l'ajout d'un troisième circuit de gestion dédié à la mise en œuvre de la sous-mesure « 19.4 frais de fonctionnement et d'animation ».

Le modèle d'avenant réalisé par l'ASP est en cours de validation par leur service juridique.

Un second avenant sera élaboré ensuite pour acter les futures évolutions (périmètre, etc.)

➤ **Les membres du Comité de programmation avaient donné leur accord pour la signature de ces avenants lors du Comité du 18/05/2017. Ils ne voient pas d'opposition à cette nouvelle procédure qui est administrativement nécessaire.**

II) Modification du règlement du GAL (cf. diapositive 4 à 6)

➤ Article 1 - Les membres du Comité de programmation

Depuis la constitution de la liste initiale des membres du Comité de programmation, des personnes ont quitté leurs fonctions. Or, le règlement intérieur du GAL ne permet pas d'anticiper le remplacement de ces personnes car « chaque modification doit être proposée et validée en Comité de programmation puis effective au comité suivant ». Afin de faciliter la procédure et éviter au maximum les risques d'absence de quorum, la modification proposée est la suivante :

« Chaque modification (ajout ou suppression d'un binôme) sera proposée et validée en Comité de programmation puis effective au comité suivant.

Si un membre titulaire ou suppléant, du collège public ou privé, quitte ses fonctions (retraite, départ, démission ...), le GAL devra en être informé afin de pouvoir le remplacer. En accord avec le second membre du binôme, une personne sera proposée pour le remplacer. Les membres du Comité de programmation seront informés par e-mail des éventuelles propositions d'actualisations afin qu'elles puissent être effectives lors du comité suivant. Si aucune opposition n'est formulée, la nouvelle liste actualisée est validée et diffusée.

➤ **Les membres du Comité de programmation valident cette modification du règlement intérieur du GAL Loire Beauce.**

La modification étant validée, Madame LEHOUCQ prendra contact avec les personnes concernées afin de pouvoir actualiser la liste des membres du Comité de programmation.

➤ Article 5 - Préparation des réunions du Comité de Programmation - Comité de pilotage LEADER

Monsieur le Président indique que l'analyse des dossiers lors du Comité de pilotage LEADER et l'avis qui en découle permet au porteur de projet de pouvoir se préparer afin d'apporter des compléments lors du Comité de programmation. Cela présente un réel intérêt. Cependant, l'objectif n'est pas de retranscrire les échanges lors du COPIL. C'est pourquoi, il est proposé d'ajouter dans le règlement intérieur du GAL :

« Seul l'avis global du COPIL sera transmis au porteur de projet afin qu'il puisse éventuellement apporter des éléments complémentaires lors du Comité de programmation. L'avis final reste du ressort du Comité de programmation. Les membres du Comité de programmation désignent les membres de ce comité de pilotage. Ce COPIL se réunira en fonction des besoins. »

➤ **Les membres du Comité de programmation valident cette modification du règlement intérieur du GAL Loire Beauce.**

➤ Article 9 - Les décisions du Comité de programmation

Monsieur le Président rappelle que le principe de vote à bulletin secret avait été proposé et validé lors du dernier Comité de programmation le 29/06/2017.

Il est donc proposé de modifier le règlement en ce sens :

« Le vote s'effectue à main levée, après présentation du projet et débat, sauf si l'un des membres du Comité de programmation a demandé préalablement au vote qu'il s'effectue à bulletin secret ».

➤ Les membres du Comité de programmation valident cette modification du règlement intérieur du GAL Loire Beauce.

III) Etat d'avancement du programme LEADER (cf. diapositives 7 à 8)

Monsieur le Président et Madame LEHOUCQ présentent l'état d'avancement du programme.

A ce jour, 20 dossiers ont reçu un avis d'opportunité favorable représentant 508 522,94 €, soit 50,85 % potentiel sur l'enveloppe totale. 8 dossiers ont été programmés (demande d'aide déposée et instruite par la DDT) représentant 307 956,50 €, soit 32,80 % de l'enveloppe totale. 3 dossiers sont conventionnés.

Le conventionnement des dossiers est une étape importante supplémentaire. «La Convention attributive de l'aide de l'Union européenne au titre au titre du FEADER» constitue l'engagement juridique passé entre l'autorité de gestion, le GAL et le bénéficiaire.

Suite à la signature de cette convention, les trois premières demandes de paiement relatives à l'animation fonctionnement du GAL Loire Beauce 2015-2016 et 2017 (acompte, solde) et au projet «diagnostics d'éclairage public sur 23 communes du Pays Loire Beauce» ont pu être déposées. Les paiements sont attendus d'ici la fin de l'année 2017.

IV) Evolution de la maquette financière (cf. diapositives 9 à 11)

Monsieur le Président et Madame LEHOUCQ exposent les raisons d'une nécessaire évolution de la maquette financière.

Sur la fiche action 5 « Culture », deux dossiers sont programmés et un dossier le sera prochainement :

- Fous de Bassan = 75 679,32 €
- Association Trib'Alt = 5 110,02 €
- Corne des Pâtures = 60 000 € (*avis d'opportunité*).

La sollicitation totale d'aide pour ces trois dossiers représente 140 789,34 €. L'enveloppe « Culture » sera alors en déficit.

Il est donc proposé de transférer 30 000 € de la fiche action 2 « Efficacité énergétique » vers la fiche action 5 « Culture » afin de pouvoir soutenir ces trois projets. Ce transfert de crédit permettra également de ne pas fermer l'enveloppe et de pouvoir potentiellement soutenir un autre projet.

La fiche action 2 a été choisie pour ce transfert car des projets « fléchés » lors de la candidature ne sont plus d'actualité à ce jour, notamment le financement d'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP). Le service de CEP a été mis en place à l'échelle du département et est porté par INGENOV 45.

Monsieur GUDIN confirme la mise en place de ce service à l'échelle départementale.

La maquette intégrant la proposition de transferts est présentée :

Fiches actions	FEADER alloué	
1) Réseau prospectif durable	100 000 €	10 %
2) Efficacité énergétique	100 000 €	10 %
3) Continuités écologiques et consommations responsables	90 000 €	9 %
4) Agriculture durable	100 000 €	10 %
5) Culture et dialogue	160 000 €	16 %
6) Coopération	200 000 €	20 %
7) Animation et fonctionnement du GAL	250 000 €	25%
TOTAL	1 000 000 €	100%

➤ Les membres du Comité de programmation valident cette proposition de transferts de crédits.

V) Programmation (cf. diapositives 12 - 14)

1) Présentation de projets :

- **Chambre des métiers du Loiret (CMA 45)- les éco-défis des artisans et commerçants du Pays Loire Beauce**

Madame LEHOUCQ présente le projet (cf. fiche pré-projet) ayant reçu un avis d'opportunité favorable le 05/07/2016.

Plan de financement actualisé :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Dépenses sur factures (communication, affranchissement, cérémonies remise des labels)	8 058,20 €	Autofinancement LEADER (40%)	25 814,28 € 17 209,52 €
Frais salariaux (animation des 2 éditions) dont coûts indirects 15 %	34 965,60 €		
TOTAL	43 023,80 €	TOTAL	43 023,80 €

Elle explique par ailleurs que le taux d'aide publique est porté à 50 % car le projet est concerné par une dérogation régime d'aide d'état « Petites et Moyennes Entreprises ».

La sollicitation LEADER est donc de 40 % (soit 80 % de cofinancement sur les 50 % d'aide publique).

Monsieur le Président propose à Monsieur FAUGOUIN de faire un retour sur ce projet, la cérémonie de remise des labels de la première édition ayant eu lieu à Chaingy. Monsieur FAUGOUIN affirme que ce projet présente un réel intérêt et qu'il valorise les entreprises. Il ajoute que la démarche permet de les mettre en relation afin qu'elles puissent échanger sur leurs pratiques.

➤ **Avis des membres du Comité de programmation : favorable conformément à l'avis d'opportunité reçu en 2016.**

2) Reprogrammation de dossiers suite à l'instruction pour acter les montants exacts :

Monsieur le Président et Madame LEHOUCQ expliquent que les projets « reprogrammés » sont présentés pour information.

- **PETR Loire Beauce - Mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21/PCET 2016 – 2017**

Plan de financement actualisé :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	37 362,43 €	Contrat Régional de Pays	6 000,00 €
15% coûts indirects frais salariaux	5 604,36 €	Pays Loire Beauce	4 482,46 €
Frais de déplacements	1 045,50 €	Leader (80%) :	41 929,83 €
Prestations communication	8 400,00 €		
TOTAL	52 412,29 €	TOTAL	52 412,29 €

- **Hommes et Territoires - Aménagements agroécologiques pour valoriser les bordures de chemins et pieds de pylônes de Beauce**

Plan de financement actualisé :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Fournitures expérimentation (jalons, semences...)	2 958,70 €	<u>Aide publique (80%)</u>	<u>53 936,02 €</u>
Communication	2 220 €	ONCFS	3 385,83 €
Prestation	4 728 €	Conseil départemental 45	5 019,76 €
Frais salariaux suivi étude (dont 15% fonctionnement)	53 093,33 €	RTE	7 631,29 €
Frais déplacements	4 420 €	LEADER (60 %)	37 899,14 €
		<u>Fonds privés (20%)</u>	<u>13 484,01 €</u>
		Syngenta	7 529,64 €
		Autofinancement	5 954,37 €
TOTAL	67 420,03 €	TOTAL	67 420,03 €

Monsieur HERVÉ demande si une convention a bien été passée avec RTE. Monsieur Laurent GASNIER indique que c'est bien le cas.

Monsieur le Président invite Monsieur GASNIER à rappeler les principes du projet et à informer les membres de l'état d'avancement des actions. Il indique notamment que le modèle s'exporte dans toute la France. Les travaux se poursuivent. Il est par ailleurs envisagé de recruter une personne supplémentaire.

IV) Questions diverses (cf. diapositives 15 à 17)

➤ Points d'actualités FEADER / LEADER

Madame LEHOUCQ a assisté à une formation FEADER destinée aux nouveaux arrivants les 21 et 22 septembre dernier. Elle souhaite partager les éléments suivants avec les membres du Comité de programmation :

- Une modification du Programme de Développement Rural est en cours notamment de la maquette financière. Elle n'impactera pas LEADER car il a été acté dès le départ que les enveloppes n'évolueraient pas.

- Les formulaires de demande d'aide dédiés à la mesure « 19.3 Coopération » devraient être livrés en fin d'année 2017.

- La structuration du Réseau Rural Régional FEADER est en cours. Le bureau d'étude « Rouges Vif Territoires » a été recruté. Le réseau présentera quatre axes. Un axe sera spécifiquement consacré à LEADER. Les GAL pourront ainsi échanger sur les bonnes pratiques, les enjeux administratifs et financiers et valoriser les projets aidés. Les GAL sont sollicités pour répondre à un questionnaire avant le 15/11/2017 et pour une 1^{ère} réunion de travail avant la fin 2017.

Une réunion de lancement du Réseau Rural Régional FEADER aura lieu le 31/01/2018.

➤ Information

Une actualisation des documents de communication est en cours suite aux changements de structure porteuse (de Syndicat Mixte à PETR) et de contact (chef de projets LEADER).

➤ Proposition

Madame LEHOUCQ propose l'élaboration d'un calendrier annuel prévisionnel pour l'année 2018.

L'objectif est d'optimiser l'organisation pour les porteurs de projet et pour le GAL. Cela permettrait d'anticiper au maximum les délais de dépôt des demandes d'aide, et d'instruction, et de pouvoir programmer leur passage en Comité de programmation.

➤ **Les membres du Comité de programmation approuvent cette proposition.**

Une proposition de calendrier sera présentée lors de la prochaine réunion du Comité de programmation.

➤ **Date du prochain Comité de Programmation**

Madame LEHOUCQ propose que la prochaine réunion ait lieu en début d'année 2018.

➤ **En concertation avec les membres, le mardi 30 janvier 2018 est retenu à 18h00.**

Les points qui seront à l'ordre du jour sont les suivants :

- Avenant à la Convention de mise en œuvre pour acter les évolutions à venir (périmètre, etc.),
- **Dossiers à venir** (liste prévisionnelle et non exhaustive) : Corne des Pâtures – spectacle et ateliers pour sensibiliser et réfléchir à notre environnement, PE' TR - Animation et fonctionnement du GAL 2018, PE' TR - Agriculture et changement climatique. Les dossiers « Coopération » (sous réserve).

➤ **Information complémentaire**

Le PE' TR Pays Loire Beauce est candidat à l'initiative « My Positive Impact » avec le projet « Gaspillage alimentaire ». Cette initiative a été créée par la Fondation pour la Nature et pour l'Homme (Nicolas Hulot) et de l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour valoriser les solutions pour le climat. Le projet a été retenu pour figurer dans la liste des 31 initiatives (associations, collectivités, entreprises) soumises au vote du public. Du 6 au 30 novembre, chacun peut voter (3 fois) tous les jours. N'hésitez pas à relayer et à voter : <http://www.mypositiveimpact.org/les-solutions/stop-au-gaspi-dans-la-restauration-collective>

➤ **Autres points**

Monsieur le Président demande si les membres souhaitent poser des questions, partager des informations.

Du fait du départ de Monsieur PRÉVOST, Monsieur FROUX, étant son suppléant, demande s'il devient titulaire au Comité de programmation. Monsieur le Président lui indique qu'il le peut s'il le souhaite. Monsieur FROUX va prendre contact avec le nouveau maire de Cravant pour échanger avec lui à ce sujet.

Madame BRUNEAU, ayant démissionné de ses fonctions, n'est plus membre du collège public du Comité de programmation, ni membre du COPIL. Il est nécessaire de la remplacer au COPIL. Monsieur GOND informe des échanges lors du précédent COPIL, Madame BATAILLE ayant été proposée pour rejoindre le COPIL.

Madame LEHOUCQ a pris contact avec Madame BATAILLE. Elle est favorable à cette proposition. Monsieur GOND demande si son intégration au COPIL peut être validée dès maintenant.

➤ **Les membres du Comité de programmation valident cette proposition. Madame BATAILLE intègre le COPIL LEADER.**